

Définition Camera : (n.f.) À l'origine, désignait un espace dont le plafond possédait des voûtes. En architecture castrale, la camera est la partie privative de la demeure seigneuriale, en d'autres termes la chambre seigneuriale. Avec l'aula (grande salle, espace publique) et la capella (la chapelle), la camera est le troisième élément constitutif de l'habitat seigneurial médiéval.

Terme latin camera (plafond voûté) dérivé du grec kamara (καμάρα) de même sens. Le terme n'est pas reconnu comme appartenant à la langue française, mais est fréquemment employé par les archéologues et les spécialistes de l'architecture castrale.

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation.



© château de Falaise